Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260320-2026_13-DE

COMMUNE D'ARGOL – 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEZENVEN, Maire.

Présents tous les conseillers en exercice : : Jean-Michel LEZENVEN, Valentine CHATEAU, Patrick DELACROIX, Sonia ZAMAI, Kilian BATHANY, Rozenn LE LANN, Gérard PROVOST, Assia SAUNIER, Alain RENAUD, Hélène GIBIAT, Marc LEROY, Justine BERENGER, Jean-Michel BOINET, Sophie SCHAFFNER, Heddi BETAOUAF.

Secrétaire de séance : Valentine CHATEAU

N°2026- 13 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Vu
- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article **L.2122-2** et suivants

Considérant
- que le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder **30 % de l'effectif légal du Conseil municipal**,
- qu'il convient d'assurer une bonne administration communale et une répartition efficace des délégations,
- que le conseil municipal compte 15 membres,
-

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix et 3 abstentions (Jean-Michel BOINET, Sophie SCHAFFNER, Heddi BETAOUAF) :

- **DECIDE** la création de 3 postes d'adjoints.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Michel LEZENVEN

